

généraux applicables aux produits particuliers, ce qui permet l'accroissement des bénéfices à taxer.

Nous pouvons aussi contenir les prix en prenant les dispositions voulues pour les empêcher de grimper aussi rapidement qu'ils le font actuellement. Il ne faudrait pas laisser les prix monter de plus de 2½ p. 100 l'an qui a été la moyenne annuelle de l'inflation depuis 17 ans, c'est-à-dire depuis que le Bureau fédéral de la statistique a commencé à enregistrer la hausse annuelle de l'inflation. L'an dernier, comme nous le savons, l'inflation s'est accrue de 5 p. 100 ou le double de son taux d'accroissement. L'inflation peut être endiguée par l'énoncé de directives concernant les prix et salaires soutenu par une déclaration catégorique du gouvernement affirmant que leur inobservance entraînerait la constitution d'une régie des prix et salaires. J'ai parlé aux chefs d'entreprise et aux dirigeants syndicaux de cette question. Ils m'ont déclaré personnellement que si le gouvernement affirmait clairement être résolu à établir une régie des prix et salaires par suite de l'inobservance des directives fixant la hausse des prix à 2½ p. 100 l'an, ils ne pourraient faire autrement que les appliquer.

Troisièmement, la diminution des impôts est une autre façon de contenir les coûts et les prix. Le moyen dont dispose le gouvernement pour diminuer les impôts et les empêcher de monter, ce qui se produit constamment depuis fort longtemps, est de cesser de gaspiller les deniers publics. Un bon exemple de la façon dont le gouvernement gaspille l'argent des contribuables nous a été fourni récemment au cours d'une entrevue que le directeur général d'Information Canada accordait à un représentant du *Globe and Mail*. Même si Information Canada a été établi depuis plusieurs années au coût initial de 7 millions de dollars, si ses frais d'administration s'élèvent annuellement à 7 millions de dollars depuis sa création, cet organisme n'a rien réalisé; bien au contraire, il accomplit la tâche qui lui a été confiée beaucoup plus mal que tout ce qui a été fait auparavant. Information Canada devait recueillir la documentation de tous les ministères, pour la canaliser afin de la rendre plus accessible aux Canadiens. Mais, pour une raison ou pour une autre, personne ne sait pourquoi, il faut environ trois semaines pour que parvienne à Information Canada et soit imprimée à nouveau la documentation émanant des divers ministères. Donc, si l'on veut savoir ce qui se passe dans n'importe quel ministère, il faut compter exactement trois semaines de plus qu'avant, car autrefois, il suffisait de téléphoner au ministère pour obtenir du relationniste le renseignement dont on avait besoin. Il faudra maintenant attendre trois semaines de plus, de sorte que le contribuable canadien paiera plusieurs millions de dollars un service inférieur au précédent.

Les propos du directeur général du service ont été publiés dans le *Globe and Mail* le 12 février, à la suite d'une entrevue avec un des représentants du journal le 11 février. M. Robert Phillips, directeur général adjoint d'Information Canada a été interrogé sur les raisons du ralentissement de la divulgation de l'information. Voici ce qu'écrivit le journaliste.

M. Robert Phillips, directeur général adjoint d'Information Canada, se frappe le front, soupire et se balance avec agitation sur un authentique fauteuil en pin canadien à dossier en flèche qui fait partie de l'ameublement de son bureau à la rue Slater d'Ottawa. «Écoutez, dit-il, la situation n'est ni meilleure ni pire qu'a-

vant notre entrée en scène. Nous la déplorons tout autant que quiconque.»

La situation est bien pire, tout le monde le sait. Tout le monde sait que c'est ainsi que le gouvernement gaspille les deniers des contribuables et que c'est pourquoi les impôts augmentent et que les prix des marchandises ne peuvent pas soutenir la concurrence. Je me contenterai de noter qu'après avoir parlé à la Chambre, vendredi dernier, le premier ministre s'est vu demander, au cours d'une interview, ce qu'il avait fait ou omis de faire pour remédier au chômage dans notre pays. Il a déclaré qu'il serait heureux de faire du chômage la question centrale d'une campagne électorale. Monsieur l'Orateur, je me permets de lui dire tout simplement que, s'il se propose de faire du chômage le thème central de la prochaine campagne électorale, il est fichu d'avance, car tous les sondages menés à travers le Canada au sujet de l'attitude adoptée par le gouvernement actuel face au problème du chômage ont fait apparaître qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiens sont tout à fait déçus par la politique suivie par le gouvernement dans ce domaine.

• (1450)

Je conclurai donc en disant que lorsque le premier ministre rassemblera enfin suffisamment de courage pour demander à la population de se prononcer, et particulièrement s'il décide de faire reposer ces élections sur la question du chômage, ou sur toute autre question vitale, d'après ce que la plupart des députés et moi-même entendons dire, la population du Canada décidera d'élire, à l'avenir, un gouvernement pragmatique, soit un gouvernement conservateur—le seul genre de gouvernement qui se montre tous les jours capable de stimuler l'économie, de stimuler la production, et d'assurer le genre d'emplois dont non seulement les Canadiens ont besoin, mais qu'ils méritent.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Je commencerai aujourd'hui, monsieur l'Orateur, en félicitant les deux députés respectés et talentueux qui ont eu l'insigne honneur de présenter et d'appuyer la motion à l'étude, sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je veux parler bien sûr de l'honorable député de Bruce (M. Whicher) et de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie). Leurs interventions leur font honneur, ainsi qu'aux citoyens qui les ont élus.

Aujourd'hui, je vais saisir l'occasion du débat très ouvert sur le discours du trône pour aborder plusieurs problèmes. Tout d'abord, je veux parler des besoins de la circonscription oubliée de Lanark-Renfrew-Carleton et des citoyens que j'ai l'honneur de représenter ici. En deuxième lieu, j'aborderai la loi sur les langues officielles qui garantit aux Canadiens qu'ils peuvent communiquer avec leur gouvernement soit en anglais soit en français. Troisièmement, je tiens à dire que la principale tâche d'un député tel que moi-même est de jouer ce rôle de défenseur du citoyen qui consiste à humaniser le gouvernement. Par exemple, rien que la semaine dernière, mon bureau s'est occupé de plus de 200 demandes portant sur un grand nombre de problèmes que m'ont adressés les citoyens que je représente, et cela n'est possible que si l'on dispose du secrétariat aussi compétent et zélé que celui que j'ai le privilège d'employer. Je tiens à féliciter ce personnel du travail qu'il fait et de la tâche qu'il me permet d'accomplir pour le compte de mes mandants.